

## REGLEMENT 2018 du TRIATHL'AIN

ART 1 les concurrents doivent fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive en compétition de : course à pied, VTT et canoë kayak ou être en possession d' une licence sportive en cours de validité nécessitant la délivrance d' un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive en compétition.

ART 2 Les participants doivent être capables de nager 50 m avec un gilet de sauvetage.

ART 3 L'épreuve est ouverte aux participants âgés d'au moins 10 ans révolus à la date de la course.

ART 4 Chaque concurrent doit être couvert par une assurance personnelle au titre des dommages corporels (individuelle accidents) et d'une assurance responsabilité civile

ART 5-La course s'effectue par équipe de 2 coureurs devant rester groupés tout au long des épreuves jusqu' à l'arrivée franchie ensemble.

ART 6 Les embarcations personnelles doivent être insubmersibles avec poignées de portage. Le gilet de sauvetage obligatoire doit être conforme aux normes CEE. Le port de sac à dos est interdit lors du port du gilet de sauvetage. Le port de chaussures fermées est obligatoire pendant la partie kayak. Un contrôle sera effectué sur l'aire d'embarquement.

ART 7 L'organisation se réserve le droit d'interdire le départ à une équipe dont l'embarcation et l'équipement de navigation ne respectent pas les conditions de sécurité (ART 6)

ART 8 l'inscription est limitée aux **700 premières équipes.**

ART 9 Pour le raid long les organisateurs ne gèrent pas les bateaux personnels. Ceux-ci seront à récupérer à Longeville dans la zone de débarquement spécifique avant 14H30. Pour le mini raid et raid découverte, la surveillance des bateaux personnels est assurée jusqu'à 16H30.

ART 10 Le port du casque en VTT est obligatoire. Les coureurs doivent se conformer au code de la route. Ils seront seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles. Les carrefours ouverts à la circulation routière seront sécurisés par des signaleurs agréés.

ART 11 Des contrôles de passage seront mis en place tout au long des différents parcours : port du casque VTT jugulaire fermée , plaques dossard de VTT devant le vélo, gilet de sauvetage fermé et attaché et dossard chasuble sur le gilet, embarcation à l'arrivée tirée sur la berge.

ART 12 Tout système de traction est interdit en VTT. Les **tandems sont interdits** dans la catégorie famille. Les vélos à assistance électrique sont également interdits

ART 13 L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler une épreuve en cas de force majeure. Si l' épreuve devait être annulée pour un cas de force majeur, ou pour un motif indépendant de la manifestation, aucun remboursement des frais d' inscriptions ne pourrait être effectué et aucune indemnités perçues.

ART 14 L'organisation ne peut être tenu responsable en cas de vol, de bris ou de perte de matériel ou d'affaires personnelles.

ART 15. Les concurrents sont en autonomie pour leur matériel personnel (chaussure de rechange, etc.). Vous devez retirer tout votre matériel lors du dernier passage dans le parc VTT avant le franchissement de la ligne d'arrivée.

ART 16 Le franchissement de la ligne d'arrivée doit se faire groupé avec le vélo, mais à pied. L'arrêt du chrono s'effectue sur le passage du deuxième coéquipier. Restitution obligatoire du bracelet de chronométrage après la ligne d' arrivée.

## REGLEMENT 2018 du TRIATHL'AIN

**ART 17** Tout abandon ou accident doit être signalé à l'organisation (signaleur, point de ravitaillement ou poste de sécurité). Le matériel doit être rapatrié si possible par l'équipe (VTT, canoë). Le retour du bracelet de chronométrage s'effectue au bureau des retraits de dossards (salle polyvalente d'Ambronay) ou sur la ligne d'arrivée auprès des bénévoles qui gèrent la récupération des puces et dossards.

ART 18 Les mineurs doivent faire signer et compléter l'autorisation parentale à télécharger sur le site de l'épreuve. Celle-ci sera présentée lors du retrait des dossards.

ART 19 Les concurrents autorisent les organisateurs du Triathl'Ain à utiliser toutes images (fixes ou audiovisuelles) sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de la manifestation, sur tous supports.

ART 20 **désistement** : Le remboursement partiel est possible jusqu' au 1<sup>er</sup> novembre. La demande doit s'effectuer en envoyant un mail : [infos.triathlain@gmail.com](mailto:infos.triathlain@gmail.com) avec justificatif par mail ou courrier ( certificat médical, ...). 50 % de l'inscription sera conservée pour frais de dossier et de location.

ART 21 Concernant le raid long, le retour s'effectuera en VTT de Longeville à Ambronay jusqu' à la salle polyvalente sous votre responsabilité, en utilisant l'itinéraire recommandée